

OBJET :
Attribution de subventions à
diverses associations et
organismes publics

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI (*jusqu'à 23h00*), Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGERADUTA, Mme DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 8 AVR. 2024

Publiée le : - 9 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 9 AVR. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



Absents excusés :

Mme SOUMATProcuration à M. SAURAY
M. GALLIMIDI (*à partir de 23h00*)Procuration à M. BRIANCHON
M. CUSMANOProcuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN.....Procuration à M. ARNOULT
M. GELLERProcuration à M. DALOYAU
M. TAYBIProcuration à Mme ANGELO
Mme PHILIPPON
M. ZUILI.....Procuration à M. ESKENAZI

Absents

M. AVEAUX
M. RAUMEL
Mme PEGARD-BAECHEL
Mme BONNET-CHAMBON

Secrétaire de séance :

Michèle NOACHOVITCH

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 20

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'avis favorable des commissions des affaires scolaires et périscolaires, des affaires sociales, d'administration générale, jeunesse et sports, des affaires culturelles et patrimoine, des finances et du développement économique, réunies les 12, 13, 14 et 20 mars 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que :

M. ESKENAZI ne prend pas part au vote pour l'association Cercle de Savate Boxe Française,
Monsieur SAURAY ne prend pas part au vote pour l'association Jazz au fil de l'Oise,
M. le Maire, M. DALOYAU, Mme CHARBONNIER et Mme NOACHOVITCH ne prennent pas part au vote pour l'association Comité des jumelages
Madame BONNET-CHAMBON ne prend pas part au vote pour l'association les Amis de l'Eden,
Madame CHENET ne prend pas part au vote pour les associations Les Amis de l'Eden et Cerises et Colibris,
M. DUCHÊNE ne prend pas part au vote pour l'association Cerises et Colibris
Mme ANGELO, Mme QUIRET, M. DALOYAU ne prennent pas part au vote pour l'association du Jardin des Sources

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère sportif comme suit :

Association	Montant attribué
Association Danse sportive de Montmorency	1 000 €
Association Montmorency tennis de table	7 000 €

Cercle de Boxe Française Montmorency	2 500 €
Compagnie d'arc de Montmorency	1 000 €
Club de gymnastique Montmorencéen	20 000 €
Football club de Montmorency	45 000 €
Judo club de Montmorency	12 000 €
Montmorency tennis club	20 000 €
Rugby Club Vallée de Montmorency Soisy (RCVMS)	13 000 €
USDEM athlétisme	2 000 €
USDEM basket ball	4 500 €
USDEM handball	5 500 €
Association sportive collège Charles le Brun	1 500 €
Association sportive collège Pierre de Ronsard	1 500 €
Vallée Montmorency triathlon	1 600 €
Montmorency volley ball	1 000 €
Deuil Enghien Montmorency Pétanque	200 €
Montmorency Randonnées Découvertes	200 €
Exponentielle	500 €
TOTAL	140 000 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations de jeunesse comme suit :

Association	Montant attribué
Scouts & guides de France – Groupe JP.Alouis Montmorency	800 €
Foyer socio-éducatif collège Pierre de Ronsard	700 €
DJENERIDA fait son cinéma	600 €
Passion animation	250 €
TOTAL	2 350 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère culturel comme suit :

Association	Montant attribué
Société d'histoire de Montmorency et de sa région	3 250 €
Jeunesse et amitiés protestantes	400 €
L'ouvre boîte à poèmes - Association littéraire et poétique de la Plaine de France	400 €
Chœur de la vallée de Montmorency	1 000€
Les chœurs de l'Orangerie	600 €
Les baladins de la Vallée de Montmorency	500 €
Echanges technologies et culturels France/Togo	500 €
L'Entracte espace culturel	2 000 €
Jazz au Fil de l'Oise (JAFO)	3 500 €
Automobile club de la cerise	500 €
AMPECEJ	5 000 €
Comité des jumelages	10 000 €
Couleurs d'Italie	500 €
Rousseau à Montmorency	1 100 €
A partir de douze	250 €
Les Amis de l'Eden	250 €
TOTAL	29 750 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations relevant de l'administration générale comme suit :

Association	Montant attribué
Union Nationale des Combattants (UNC)	700 €
Amicale des officiers de réserve du Val d'Oise	100 €
Franco-Britannique départementale	150 €
Union départemental des sapeurs-pompiers du Val d'Oise – Commission des ancien sapeurs-pompiers	100 €
TOTAL	1 050 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations à caractère social comme suit :

Association	Montant attribué
Association des donneurs de sang bénévoles	150 €
Amicale des locataires la Fontaine/Florian/Pascal	1 500 €
Conférence Saint Vincent de Paul - Conférence Saint-Martin et Saint-François	5 000 €
Croix rouge française - Epicerie sociale	3 000 €
Amicale des locataires des peupliers	2 000 €
Association accueil psy	500 €
Association amicale des femmes de Montmorency	500 €
JALMALV Val d'Oise	100 €
Ami-services	800 €
Entraide Lamartine	150 €
Enghien loisir handicap ELHAN	100 €
Diaconat église protestante Enghien	150 €
France Adot 95	100 €
Mouvement National Vie Libre	100 €
Enfance et Parents Isolés (EPI)	1 000 €
Elise Princesse courageuse	500 €
Le chariot Emile Roux	100 €
Amour d'enfants	250 €
Association Chrétienne d'Entraide aux Personnes Agées du centre hospitalier (ACEPA)	200 €
Le Fil des jours	400 €
Association grand âge et loisirs hôpital Simone Veil - Maison de Retraite Langumier	450 €
Club de l'Amitié	14 000 €
TOTAL	31 050 €

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations en lien avec l'Enfance comme suit :

Association	Montant attribué
Imaginons Pasteur	300 €
Association Ferdinand Buisson Coopérative (AFB Coop)	300 €
UPEAS	1 500 €

ENDELAF	400 €
AMJF	400 €
LIPEB	200 €
Association Pasteur élémentaire coopérative – projet PACTE	750 €
Association J. Ferry les Loges coopérative	300 €
Kabounia	500 €
Association La Fontaine coopérative – projet salle sur demande	200 €
Association La Fontaine coopérative – jeux et aménagements cours de récréation	800 €
Association Pasteur maternelle coopérative	500 €
TOTAL	6 150 €

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association à caractère économique comme suit :

Association	Montant attribué
Association des commerçants et artisans de Montmorency (ACAM)	5 000 €
Association AMAP les p'tits paniers de Montmorency	500 €
Cerises et Colibris	600 €
SOS Cat Pattes	2 000 €
Association du jardin des sources	1 500 €
Le Rucher du 56	300 €
TOTAL	9 900 €

SOIT UN TOTAL GENERAL DE SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS DE 220 250 €.

IMPUTE cette dépense au budget 2024.

APPROUVE les termes et conditions de la convention d'objectifs à souscrire avec l'association « Football Club Montmorency ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention d'objectifs avec l'association énoncée ci-dessus ainsi que tout autre document afférent.

PRECISE que la convention de l'associations concernée devra être transmise à la Ville, datée et signée, au plus tard le 1^{er} novembre 2024.

PRECISE qu'à défaut, le montant restant à percevoir par l'association au titre de la subvention 2024 ne sera pas versé.

DECIDE d'attribuer la subvention à l'organisme public suivant :

Organisme public	Montant attribué
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	835 000 €
TOTAL	835 000 €

IMPUTE cette dépense au budget 2024.

PRECISE que les Conseillers municipaux membres des conseils d'administration des associations concernées n'ont pas pris part au vote de la subvention accordée à celles-ci.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Michèle NOACHOVITCH
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency